



Qualité

Lors de sa dernière réunion, le comité a eu un échange approfondi avec Luca Mazzone, délégué qualité de la SSCP, Zurich. Luca Mazzone participe désormais régulièrement aux réunions de l'ASQM (Académie suisse pour la qualité en médecine) et d'autres groupes chargés de documenter la garantie de la qualité. Personne ne doute que nous, les chirurgiens pédiatres, faisons un travail d'excellente qualité depuis des années. Notre problème est que cette qualité n'est guère documentée, ou du moins pas sous la forme standardisée nécessaire. Et dans l'environnement politique actuel, cela devient de plus en plus problématique : sans données documentées et standardisées, nous serons confrontés à de nombreux problèmes majeurs dans un avenir proche, même si les patients et leurs parents sont bien pris en charge, sont parfaitement opérés et sont satisfaits de nous et de notre travail. La pression politique s'accroît et l'on discute déjà de la possibilité de faire dépendre directement la rémunération de notre travail des données fournies sur la qualité médicale. A l'avenir, nous n'aurons d'autre choix que de prouver notre bon travail par des activités de qualité. Luca Mazzone dit : "Fais-le bien et parlez-en". Car une chose est claire : si nous ne commençons pas à traiter ce sujet de manière proactive et rapide, nous serons contraints de le faire par la politique - et nous ne pourrions que réagir aux règles du jeu dictées par des tiers. Nous avons trouvé en la personne de Luca Mazzone un délégué qui prend cette situation très au sérieux et qui s'engage fermement à l'améliorer. A sa demande, par exemple, le Conseil a signé la Charte Qualité de la SAQM. Comme le thème de la "qualité" aura une influence décisive sur le calendrier des prochaines années, il sera également inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la SSCP à Bâle.

Commission de formation postgraduée

Kathrin Neuhaus, Zurich, et Philipp Szavay, Lucerne, se sont portés volontaires pour rejoindre la commission de formation postgraduée. Tous deux ont été nommés unanimement par le comité au sein de cette commission, probablement la plus importante de la SSCP. Nous tenons à les féliciter non seulement pour leur élection, mais aussi pour leur volonté de s'engager.

Programme de formation continue

A la demande de l'ISFM (Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue), le programme de formation continue de la SSCP a dû être révisé. Tous les médecins spécialistes sont tenus de suivre une formation continue tant qu'ils exercent la médecine en Suisse. Il s'agit essentiellement de tous les collègues qui ont suivi une formation postgraduée pour l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique. La présidente de la commission de formation continue, Ulrike Subotic, Bâle, a adapté ce programme aux exigences de l'ISFM et l'a actualisé. Après consultation du comité, elle a soumis la version révisée à l'ISFM. Depuis lors, il a été approuvé par l'ISFM et est entré en vigueur immédiatement. Nous joignons à ce courriel le programme de formation continue actuellement en vigueur et rappelons qu'il est obligatoire pour tous les chirurgiens pédiatres travaillant en Suisse.

Le TARDOC est le nouveau TARMED

La révision des tarifs ambulatoires TARMED est pratiquement terminée. Le terme de « révision » est cependant en-deçà de la réalité : le tarif actuellement développé sous le nom de « TARDOC » sera complètement nouveau et aura peu en commun avec l'ancien TARMED. Si la chambre médicale adopte le TARDOC le 9 mai et que les assureurs l'approuvent également, ce nouveau tarif sera soumis, d'entente avec les partenaires, avant la fin juin au Conseil fédéral pour détermination. D'ici là au plus tard, la FMH fournira également des informations détaillées.

Forfaits ambulatoires

Notre délégué tarifaire, Marc Schumacher, Zurich, a développé, en collaboration avec Nicola Moser, Zurich, les forfaits pour les opérations ambulatoires soutenus par fmCh. Les termes du contrat ne sont pas encore tout à fait arrêtés, mais les points essentiels sont maintenant clairs, même s'ils ne sont pas encore entièrement contraignants : il a été retenu un forfait de CHF 1'277 pour une circoncision, de CHF 1'361 pour une hernie ombilicale, de CHF 1'465 pour une hernie épigastrique et entre CHF 1'183 et 1'619, selon le temps requis, pour une extraction de métaux. Ces montants couvrent, comme à l'accoutumée en cas de montants forfaitaires, toutes les prestations effectuées le jour de l'opération – et non pas uniquement l'intervention chirurgicale en elle-même –, à l'exclusion de l'anesthésie, facturée en plus et séparément. Malheureusement, l'AI ne participe pas encore aux forfaits ambulatoires, de sorte que les

nombreuses opérations prises en charge par l'AI ne peuvent pas être facturées au moyen des forfaits. Néanmoins, le montant de CHF 1'277, frais d'anesthésie en sus, nous semble être un montant assez adéquat pour une circoncision. A présent, le contrat doit être retravaillé sous l'angle juridique, avant de pouvoir être ratifié, dans sa version définitive, par les parties prenantes, soit la SSCP, la fmCh et les assureurs. Ce n'est qu'à partir de là que l'approbation des autorisations pourra être requise, de sorte qu'il se passera encore un peu de temps avant de pouvoir recourir aux forfaits. A ce stade, chaque prestataire de services, c'est-à-dire chaque hôpital ou cabinet, sera libre d'appliquer les forfaits et de facturer sur cette base les interventions ambulatoires mentionnées. Ceux qui ne souhaitent pas procéder de la sorte auront bien entendu la possibilité de continuer comme par le passé à facturer leurs prestations sur la base du TARMED. Il n'existe donc aucune obligation de facturer par le biais de forfaits.

DRG

Dans notre dernière newsletter, nous vous avons informés du fait que le comité avait rencontré les deux délégués DRG, Peter Esslinger, Lucerne, et Martina Frech, Bâle. Il s'est rapidement avéré que ces deux cliniques ne pourraient rien faire à elles seules et dépendraient de la coopération avec chacune des cliniques. Entre-temps, toutes les cliniques ont désigné un représentant de la DRG dans leurs rangs, afin que Peter Esslinger et Martina Frech puissent commencer leur travail avec eux. Ainsi, un autre sujet, éminemment important, bénéficie de l'attention qu'il mérite.

Statuts

Le secrétaire général, Marc Schumacher, Zurich, a révisé et mis à jour les statuts de la SSCP, avec le soutien de notre secrétaire et avocate Bénédicte Laville. Le comité en a pris connaissance et soutient la révision. Ces statuts pourront être discutés lors de la prochaine assemblée générale (et bien sûr avant). Toutefois, un vote écrit devra être effectué, qui requiert l'approbation de 50% des membres ayant droit de vote (art. 20 des statuts actuels). Afin que tous les membres puissent en prendre connaissance à temps, nous avons le plaisir de vous les remettre en pièce jointe aujourd'hui.

Transmission de la comptabilité

Dans l'intervalle, la gestion des finances de la SSCP, jusqu'alors entièrement gérée par l'ancien caissier et actuel président Stefan Holland-Cunz, Bâle, a été transmise en début d'année au nouveau caissier, Alexander Mack, St-Gall. Alexander Mack a ensuite procédé à l'envoi des cotisations 2019, comme cela a pu être constaté. Il s'attache également à la mise à jour des listes de chaque catégorie de membres. Nous vous remercions donc de votre compréhension, pour le cas où celles-ci ne devraient pas encore être tout à fait exactes.

Communication de la fmCh

Nous vous faisons parvenir pour votre information une communication de la fmCh concernant MAS.

In memoriam

Noël Genton est décédé fin septembre 2018. Pendant de nombreuses années, il a été médecin-chef en chirurgie pédiatrique à Lausanne, membre fondateur de la SSCP, qu'il a présidé en 1979/80. Au nom de la société, nous tenons à le remercier pour son engagement exceptionnel dans notre domaine et à présenter nos sincères condoléances à ses proches.

Dates et événements

Le vendredi 29 mars prochain aura lieu la journée de formation continue à Aarau. L'invitation et le programme ont été envoyés.

Le congrès du 50e anniversaire de la SGKC se tiendra les 5 et 6 septembre 2019 à Bâle. L'assemblée générale ordinaire aura lieu le soir du 5 septembre, dans ce cadre.

Le dimanche 20 octobre 2019 marquera le 50e anniversaire de la fondation de la SSCP. Ce jour-là, le comité prévoit une réunion informelle de membres très expérimentés et très jeunes pour commémorer cette date historique dans le cadre d'un repas intergénérationnel.